



le salon de la musique

du 19 au 22 novembre 2010

19<sup>th</sup> - 22<sup>th</sup> November, 2010

LA GRANDE HALLE DE LA VILLETTE - PARIS

2010

## bon de commande outils de communication

A retourner à

Reed Expositions France – Salon de la Musique

52-54, quai de Dion-Bouton - CS 80001 - 92806 Puteaux Cedex - France

NOM DE LA SOCIÉTÉ : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_ PAYS : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_ FAX : \_\_\_\_\_ http://www. \_\_\_\_\_

N° TVA (obligatoire) : \_\_\_\_\_

### RESPONSABLE SALON :

M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>  M. Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

E-mail <sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_

Tél. direct : \_\_\_\_\_ Fax direct : \_\_\_\_\_

NOM ET ADRESSE DE FACTURATION (si différente) : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_ PAYS : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_ FAX : \_\_\_\_\_

N° TVA (obligatoire) : \_\_\_\_\_

Interlocuteur (obligatoire) : \_\_\_\_\_ E-mail direct (obligatoire) : \_\_\_\_\_

(1) Adresse e-mail à l'usage exclusif de l'organisateur  
ne sera pas communiquée

### Cadre réservé administration Salon de la Musique

ID	N° dossier
----	------------

Les exposants sont les artisans, fabricants, importateurs d'instruments de musique et de matériel audio disposant d'un réseau de distribution en France, les éditeurs musicaux, sociétés de services, institutionnels et médias spécialisés dans le domaine musical.

# réservez vos outils de communication

## 1 COMMUNICATION ON LINE

### ■ Site Web - www.salon-musique.com - www.salon-music.fr - www.musicandyou.fr - www.musicshow-paris.com

<input type="radio"/> Bandeau animé Home page + lien (12 mois - 3 annonceurs max) .....	1 295 € HT	..... €
<input type="radio"/> Grand carré animé Home page + lien (12 mois - 3 annonceurs max) .....	1 295 € HT	..... €
<input type="radio"/> Grand carré animé pages intérieures + lien (12 mois - 3 annonceurs max) .....	995 € HT	..... €
<input type="radio"/> Bandeau animé sur pages intérieures + lien (12 mois - 3 annonceurs max) .....	995 € HT	..... €

### ■ E-Newsletter – 3 numéros (septembre/octobre/novembre 2010)

<input type="radio"/> Grand carré + lien (1 annonceur par numéro) .....	995 € HT	..... €
<input type="radio"/> Exclusivité pour les 3 newsletters en Grand carré .....	1 985 € HT	..... €
<input type="radio"/> Bandeau animé + lien (1 annonceur par numéro) .....	995 € HT	..... €
<input type="radio"/> Exclusivité pour les 3 newsletters en Bandeau .....	1 985 € HT	..... €

### ■ E-badge visiteurs pro

<input type="radio"/> Bandeau sur badge électronique professionnel (3 annonceurs max) .....	595 € HT	..... €
<input type="radio"/> Bandeau du MCI - Message de Confirmation d'Enregistrement (2 annonceurs max) .....	395 € HT	..... €

## 2 PUBLICATIONS

### ■ Votre publicité dans le Programme officiel du Salon (tirage 25 000 ex.)

<input type="radio"/> 4° de couverture .....	3 995 € HT	..... €
<input type="radio"/> 2° de couverture .....	3 595 € HT	..... €
<input type="radio"/> 3° de couverture .....	3 295 € HT	..... €
<input type="radio"/> Pleine page quadri .....	1 995 € HT	..... €
<input type="radio"/> 1/2 page quadri .....	1 195 € HT	..... €
<input type="radio"/> Bandeau 1/3 de page .....	795 € HT	..... €
<input type="radio"/> Une vignette .....	295 € HT	..... €
<input type="radio"/> Logo indiquant l'emplacement de votre stand sur le plan du Salon (6 annonceurs max) .....	495 € HT	..... €

### ■ Invitations voir page 4 du bon de commande

### ■ Logo sur le Flyer 1 place achetée / 1 place offerte (300 000 ex.)

<input type="radio"/> Logo sur l'ensemble des flyers non exclusif (3 annonceurs max) .....	1 995 € HT	..... €
--	------------	---------

## 3 AFFICHAGE ÉVÉNEMENTIEL DE LA GRANDE HALLE DE LA VILLETTE

### ■ Façade extérieure de la Grande Halle de la Villette - Pignon sud (3 annonceurs max)\*

<input type="radio"/> Format d'1 bâche : 4,70 m x 9 m soit 42 m <sup>2</sup> .....	15 995 € HT	..... €
<input type="radio"/> Format d'1/2 bâche : 4,70 m x 4,50 m soit 21 m <sup>2</sup> .....	8 995 € HT	..... €

\* fabrication, pose et dépose incluses

### ■ Affiche extérieure micro perforée sur les vitres de la Halle sur le chemin d'accès en direction de l'Entrée du Salon (10 affiches max)

<input type="radio"/> 1 affiche .....	695 € HT	..... €
<input type="radio"/> 5 affiches .....	2 995 € HT	..... €

### ■ Affichage à l'accueil du Salon - Billetterie

<input type="radio"/> Affichage au dessus de la billetterie en exclusivité .....	4 995 € HT	..... €
--	------------	---------

### ■ Affichage intérieur à l'Entrée de la Grande Halle de la Villette

#### Affichage au dessus des portes d'accès au Salon

<input type="radio"/> 1 bâche en exclusivité, format : 5 m x 4 m soit 20 m <sup>2</sup> .....	4 995 € HT	..... €
<input type="radio"/> 1/2 bâche, format : 2 m x 4 m soit 8 m <sup>2</sup> (2 annonceurs max.) .....	2 995 € HT	..... €

### ■ Clip vidéo à l'accueil du Salon - Billetterie

<input type="radio"/> Votre mini clip (30") diffusé sur 4 écrans plasma à l'Entrée du Salon en alternance avec le programme (6 annonceurs maximum), 2 diffusions/heure .....	495 € HT	..... €
<input type="radio"/> Votre logo (10") diffusé sur 4 écrans plasma à l'Entrée du Salon en alternance avec le programme (6 annonceurs), 2 diffusions/heure .....	245 € HT	..... €

SOUS TOTAL

..... €

## 4 SIGNALÉTIQUE

### ■ Visuel mezzanine

Visuel sur les passages Mezzanines (3 annonceurs max par mezza)

- Bâche rampe escalier accès mezzanine ..... 1 495 € HT
- Bâche horizontale rambarde mezzanine ..... 1 895 € HT

### ■ Dalle au sol (position à valider avec l'annonceur)

- 1 Dalle au sol ..... 195 € HT
- 5 Dalles au sol ..... 795 € HT
- 10 Dalles au sol ..... 1 795 € HT

### ■ Signalétique en hauteur au dessus de 3,50 m

- Signalétique au dessus de 3,50 m de hauteur sur votre stand ..... 995 € HT

## 5 MERCHANDISING

### ■ Le sac publicitaire officiel du Salon

- Droit de distribution exclusif ..... 3 995 € HT
- Insertion d'échantillon ou de document ..... 1 995 € HT

### ■ Les cordons porte-badge personnalisés

- 5 000 exemplaires ..... 1 495 € HT

### ■ Les ballons ambulants

- 2 annonceurs max. avec 6 ballons max. .... nous consulter

### ■ La distribution de Flyers ou goodies à l'Entrée officielle du Salon

- Distribution de 10h à 18h00 (6 annonceurs maximum / 2 hôtesse maximum par annonceur) ..... 1 495 € HT

### ■ Le T-shirt du Salon

- Logo sur environ 1 500 T-Shirt Music & You ..... nous consulter

## 6 ANIMATION

### ■ Sponsoring

- Sponsor exclusif du Parcours Jeunesse ..... nous consulter
- Sponsor de la Grande Scène du Salon, l'auditorium Boris Vian ..... nous consulter
- Sponsor de la Scène acoustique ..... nous consulter
- Sponsor d'autres animations ..... nous consulter

### ■ Valoriser votre savoir faire & vos produits

- Atelier exposant dans la salle de conférences (45 mn) ..... 795 € HT
- Showcase à votre marque (créneau 1 h Grande Scène du Salon, auditorium Boris Vian) ..... nous consulter
- Showcase à votre marque (créneau 1 h Scène acoustique du Salon) ..... nous consulter

### ■ Jeux concours

- Jeux concours sur médias partenaires ..... nous consulter

## 7 MARKETING DIRECT

### ■ Fichier visiteurs

- Fichier Pros visiteurs pré-enregistrés et venus (sans e-mails) ..... 995 € HT

## 8 COMMUNICATION GÉNÉRALE DU SALON

- Logo sur l'ensemble de la communication du Salon affichage + affichage exclusif ..... nous consulter
- Logo sur les annonces presse du salon (2 annonceurs max) ..... nous consulter
- Logo sur l'affichage du salon (2 annonceurs max) ..... nous consulter

## À SAVOIR

• Tous les tarifs s'entendent avec la fourniture des éléments techniques et hôtesse à la charge de l'annonceur (sauf affichage Façade extérieure de la Grande Halle de la Villette)

• Ces outils sont proposés dans la limite des espaces disponibles.

• Les visuels doivent être soumis à l'accord préalable du comité de pilotage du Salon

(A) Remise professionnelle 15% (uniquement pour les commandes effectuées par un agent de publicité dûment mandaté, sur justificatif.)

(B) non applicable aux sociétés facturées hors de France (Directive 2008/8/CE) avec obligation de transmettre N° TVA Intracommunautaire pour les sociétés de l'Union Européenne, sauf animation et marketing direct.

(C) Tout ordre de publicité ne sera pris en compte qu'accompagné d'un acompte de 50% établi à l'ordre de Reed Expositions - Salon de la Musique, solde payable à réception du justificatif et de la facture.

Sous total

Remise professionnelle (A) —

Sous total - remise

TVA 19,6 % (B)

**TOTAL T.T.C**

Acompte

50 % du TTC (C)

..... €

..... €

..... €

..... €

..... €

..... €

..... €



# le salon de la musique

le salon de la musique

## Invitations

- 100 Invitations .....160 € HT ..... €
- de 1 à 5 lots (de 100 invitations à 500 invitations) .....155 € /lot HT ..... €
- de 6 à 10 lots (de 500 invitations à 1000 invitations) .....150 € /lot HT ..... €
- plus de 10 lots (plus de 1000 invitations) .....130 € /lot HT ..... €



(A) Les invitations sont l'objet d'une TVA à 5,5 %. Le règlement est de 100 % à la commande.

**Total** ..... €  
**TVA 5,5 % (A)** ..... €

**TOTAL T.T.C**

## modalités de paiement du bon de commande des outils de communication

**→ LE BON DE COMMANDE DEVRA IMPÉRATIVEMENT ÊTRE ACCOMPAGNÉ D'UN ACOMPTE DE 50 % SOLDE À VERSER AVANT LE 30 OCTOBRE 2010**

- ▶ Le montant TTC de la commande soit un montant de \_\_\_\_\_€ TTC est payable comme suit :
  - À la commande, un acompte de \_\_\_\_\_€ TTC représentant 50% du montant TTC.
  - Sur facture et justificatif, soit au plus tard le 30 octobre 2010, le solde, soit un montant de \_\_\_\_\_€ TTC.

**Par chèque\* à l'ordre de :**  
 Reed Expositions France / Salon de la Musique - 52-54, quai de Dion-Bouton - CS 80001 - 92806 Puteaux Cedex  
 \* Uniquement pour les sociétés françaises

**Par virement bancaire**

code banque	code guichet	numéro de compte	clé RIB	motif	domiciliation	Code SWIFT
30066	10947	00010067602	68	Salon de la Musique 2010	C.I.C. - Sud - Saint-Augustin GCE - 102, bd Haussmann - 75008 PARIS	CMCI FR PP

TVA intracommunautaire : FR 92 410 219 364      Code IBAN : FR 76 3006 6109 4700 0100 6760 268

**Pour tous les exposants payant par virement, mentionner impérativement sur les ordres de virement, la mention expresse suivante "règlement sans frais pour le bénéficiaire". Merci de nous adresser une copie de cet ordre.**

**Par Carte Bleue**  
 Je soussigné \_\_\_\_\_ de la société \_\_\_\_\_  
 autorise la société Reed Expositions, dans le cadre du Salon de la Musique  
 à prélever la somme de \_\_\_\_\_ Euros TTC

Type de carte     Visa     Eurocard     Mastercard    Nom du débiteur : \_\_\_\_\_  
 N° de carte \_\_\_\_\_ Date d'expiration \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Je soussigné déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente des Outils de Communication dont je possède un exemplaire et m'engage à en respecter les clauses sans réserve ni restriction.

CACHET DE L'ENTREPRISE OBLIGATOIRE

NOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE : \_\_\_\_\_

LIEU ET DATE : \_\_\_\_\_ SIGNATURE : \_\_\_\_\_



le salon de la musique

## le salon de la musique

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PRODUITS DÉRIVÉS

Les présentes conditions s'appliquent à la vente d'espaces publicitaires dans les produits dérivés du Salon de la Musique (catalogue officiel du salon, newsletter, etc.) ainsi que sur le site Internet accessible à l'adresse <http://www.salon-musique.fr>. Les produits dérivés et le site Internet du Salon de la Musique sont ci-après désignés : « les outils de communication ».

Toute demande d'insertion publicitaire dans les outils de communication du Salon de la Musique est réputée ferme et irrévocable par l'annonceur dès qu'elle est enregistrée par Reed Expositions France. Si cette demande est effectuée par un mandataire, elle engage conjointement celui-ci et l'annonceur, notamment pour le bon règlement de cette annonce. Le mandataire doit agir sous couvert d'une notification par l'annonceur qui doit préciser la portée et la durée de son mandat.

En cas de contradiction entre les présentes conditions générales de vente et les conditions d'achat d'un annonceur, il est convenu que les présentes conditions générales de vente prévalent.

L'annonceur s'engage à fournir les documents ou typons nécessaires à l'impression et/ou la mise en ligne de son message publicitaire pour les dates prévues. Les frais techniques éventuels seront à la charge de l'annonceur.

L'annonceur devra respecter les prescriptions de Reed Expositions France fixées dans ses documents commerciaux concernant la fourniture des éléments techniques (ex : format des bannières publicitaires).

En cas de suivi de la réalisation de l'annonce par les services communication du Salon de la Musique, une épreuve peut être présentée à l'annonceur qui doit indiquer par retour les éventuelles modifications. Le non retour dans les délais implique une acceptation tacite. En cas de non-respect des dates de remise des éléments techniques, une annonce reprenant la raison sociale et les coordonnées de l'annonceur sera réalisée à ses frais.

Délai de mise en ligne : 3 jours ouvrables à compter de la réception des éléments techniques.

En cas d'annulation d'un ordre pour une cause quelconque, l'acompte de 50% reste acquis à Reed Expositions France.

Reed Expositions France décline toute responsabilité au sujet des éléments techniques qui n'auraient pas été récupérés par les annonceurs ou leurs mandataires dans un délai de trois mois à compter de la dernière insertion.

L'enregistrement par Reed Expositions France d'une demande d'insertion publicitaire ne confère à l'annonceur que le droit d'occuper l'espace qui lui est réservé. Les emplacements, formes et modalités d'affichage des insertions proposées ainsi que les tarifs y afférents sont détaillés dans le bon de commande joints aux présentes. Les tarifs ne comprennent pas les frais techniques tels que les éventuels frais de création et de réalisation des insertions. En dehors des emplacements prévus au tarif de publication, aucune position ne peut être garantie, quelles que soient les stipulations portées par l'annonceur sur la demande d'insertion publicitaire.

Le texte et les illustrations d'une annonce et notamment les marques et dénominations, sont publiés sous la seule responsabilité de l'annonceur. Notamment, les droits de reproduction éventuels des documents photographiques sont à la charge de celui-ci.

L'annonceur dégage Reed Expositions France, l'éditeur, l'imprimeur ou un tiers des responsabilités civiles et pénales qu'ils pourraient encourir du fait des annonces publicitaires qu'ils ont fait paraître sur sa demande. Il les garantit contre tout recours d'un tiers portant sur le contenu de ces insertions publicitaires. L'annonceur s'engage donc à assurer à ses frais la défense de Reed Expositions France, de l'éditeur, de l'imprimeur ou de tout tiers dans le cas où ces derniers feraient l'objet d'une action ou revendication relative au contenu, aux données, informations, messages etc des insertions publicitaires et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation

du préjudice éventuellement subi.

La responsabilité de Reed Expositions France ne saurait être engagée au-delà d'un montant total correspondant à 2/12<sup>e</sup> du montant global annuel encaissé de la prestation, hors période de prorogation ou de renouvellement.

Toute erreur du fait de Reed Expositions France, de l'éditeur, de l'imprimeur ou d'un tiers dans une annonce ne peut entraîner son annulation. La correction sera apportée dans le catalogue ou les produits publicitaires suivants.

Aucune réclamation ne sera admise si elle n'est effectuée par écrit dans les 8 jours suivants la date d'insertion ou la date de mise en ligne.

Tout retard, suspension ou annulation dans la diffusion de l'insertion publicitaire du fait notamment de défaillances techniques inhérentes au fonctionnement du réseau Internet, extérieures à Reed Expositions France et indépendantes de sa volonté, ne peut motiver un refus de paiement, même partiel de la part de l'annonceur ou de son mandataire, ni ouvrir droit à une nouvelle insertion aux frais de Reed Expositions France ou à une indemnisation, sous quelque forme que ce soit, de l'annonceur ou de son mandataire.

Reed Expositions France ne peut également être tenue responsable des dommages accidentels ou volontaires causés à l'annonceur par des tiers du fait ou par leur connexion au réseau Internet.

L'annonceur renonce à tout recours contre Reed Expositions France ou un tiers, du fait des pertes, destructions, dommages ou préjudices résultant de l'interruption ou de la perturbation de l'Activité, causés directement ou indirectement, consistant en ou découlant de la défaillance de tout ordinateur, équipement de traitement de dates, microcircuit multimédia, système d'exploitation, microprocesseur (puce informatique), circuit intégré ou composant similaire, ou de tout logiciel, propriété ou non de Reed Expositions France.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'annonceur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations nominatives qui le concernent. Pour exercer ce droit, l'annonceur doit s'adresser à Reed Expositions France – Service marketing direct.

Reed Expositions France est libre de refuser, conformément aux usages de presse et de publication, l'insertion d'une annonce sans qu'il lui soit nécessaire d'avoir à justifier son refus.

Les emplacements sont affectés selon les dates de réservation des annonceurs. Les factures sont établies en fonction de ces dates de réservation et doivent être réglées à réception. Dans le cas d'un annonceur passant par l'intermédiaire d'une agence mandatée par lui, la facture sera adressée à l'agence avec une copie à l'annonceur.

Les publicités sont payables 50 % du montant TTC à la remise du bon de commande et le solde à réception de la facture.

Le défaut de paiement à l'échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la créance et une indemnité fixée, à titre de clause pénale, à 10 % des sommes échues et non réglées. Tout retard de paiement entraînera l'application en sus d'une pénalité de retard à un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. Les frais de recouvrement sont à la charge du débiteur.

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Nanterre est seul compétent.

Toute demande d'insertion publicitaire implique l'acceptation des conditions générales ci-dessus.